

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Du Conseil intercommunal du SIDERE

Présidence : M. Luc Pellet

Séance ordinaire du 2 septembre 2020

Considérant que le préavis N° 02/2020 du Comité de direction du SIDERE concernant :

- **une demande de crédit de CHF 332'100.00 pour la pose d'appareils UV pour les sources situées sur la Commune de Mont-sur-Rolle, ainsi que le remplacement d'une conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie**

a été porté régulièrement à l'ordre du jour

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- vu le préavis N° 02/2020 du Comité de direction du SIDERE
- entendu les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet

Décide

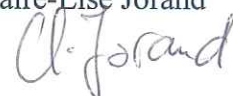
- d'autoriser le Comité de Direction à faire procéder aux travaux décrits
- d'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de CHF 332'100.00 TTC aux meilleures conditions du moment
- d'amortir cette somme sur une durée de 30 ans

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 2 septembre 2020

Le Président
Luc Pellet



La secrétaire
Claire-Lise Jorand



"Conformément aux articles 112 et SS LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet dans lequel l'association a son siège dans un délai de 10 jours qui suivent la publication dans la feuille des avis officiels ou l'affichage au pilier public"